

1969 : année de la votation : année de la vérité

Autor(en): **Wolf, Kaspar**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **26 (1969)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

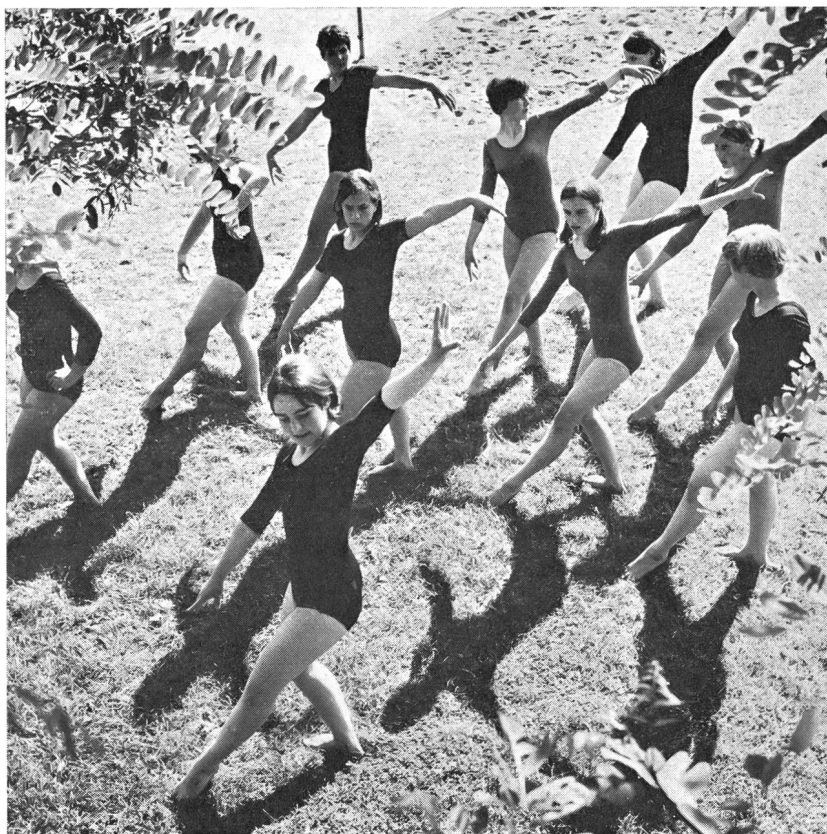
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



1969

Année de la votation

Année de la vérité

En attendant le Nouvel-An, l'article constitutionnel et la loi sur la gymnastique et le sport sont la proie de la discussion publique. La procédure de consultation des cantons, des partis et des associations bat son plein. Une année décisive pour l'éducation physique en Suisse se trouve devant nous. Arrivera-t-on au plébiscite en automne? Nous en sommes persuadés. L'article constitutionnel proposé sera-t-il accepté? Nous l'espérons. Qu'attendons-nous de tout cela? Différents organes de presse de langue allemande nous soupçonnent de vouloir introduire la gymnastique obligatoire pour les adultes, et ceux de la Suisse romande que le Département militaire fédéral projette la militarisation du sport. Mon Dieu! Il y a des reproches tellement inouïs, qu'une place dans les collections de raretés devrait leur être réservée. Ces correspondants ne peuvent-ils pas croire que derrière ces propositions se trouvent des hommes qui se soucient réellement de la santé et de l'éducation du peuple et qu'ils ne pensent pas à la conspiration, tendant un piège à la liberté sacrée des Suisses?

C'est un devoir pour nous d'adapter aux circonstances actuelles l'œuvre d'hommes compréhensifs du passé, dont la plupart étaient des pédagogues et des médecins. Il y a des dizaines d'années que ces hommes ont créé la conception qu'une éducation physique suffisante de la jeunesse doit acquérir une importance nationale. Mais «le cours du temps a voulu» que la Confédération ne prescrive que la gymnastique scolaire pour les garçons et ne finance qu'un enseignement post-scolaire facultatif. De nos jours, ne devrions-nous pas avoir l'esprit assez ouvert pour payer une vieille dette et porter enfin les jeunes filles sur le même plan?

Ce que nous voulons se compte sur les cinq doigts de la main:

- Il faut ancrer l'encouragement de la gymnastique et du sport dans notre constitution et ne pas le laisser

reposer sur une loi secondaire (organisation militaire 1907) qui est un soutien plutôt bancal.

- On doit concéder aux jeunes filles les mêmes droits qu'aux garçons en ce qui concerne la gymnastique scolaire et le sport des jeunes.
- L'enseignement post-scolaire doit être un mouvement de Jeunesse + Sport facultatif moderne, et élargi en même temps à tous les sports.
- Les associations de gymnastique et de sport doivent jouir, pour leur tâche, d'un plus grand appui financier de la part de la Confédération.

Nous sommes convaincus que la solution d'alternative, également discutée, est un pas en arrière. Elle prévoit que les compétences de la Confédération en gymnastique scolaire soient remises aux cantons. Seul l'enseignement post-scolaire incomberait à la Confédération en tant que préparation physique au service militaire. Même si la Confédération ne refusait pas son aide aux cantons et aux associations, la lutte portée pendant des dizaines d'années par ces «hommes compréhensifs» serait en danger.

Cette décision nous charge, tous, d'une grande responsabilité. Mon vœu de Nouvel-An est que nous fassions un bon choix cette année.

Kaspar Wolf

Directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport